



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Didier PRAT

Téléphone : 04.71.63.85.42

Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 19 - EV/DP/NF - 346

V/Réf. : 2019-188-GE

Objet : Examen du projet de Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal de la communauté de communes
Cère et Goul en Carladès

Monsieur Le Président
Communauté de Communes Cère et
Goul en Carladès
Place du Carladès
15800 VIC SUR CERE

A l'attention de Madame EVENNOU Stéphanie

Aurillac, le 15 octobre 2019

Monsieur Le Président,

Par courrier reçu en date du 15 juillet 2019, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

Les communes du périmètre du PLUi sont incluses pour tout ou partie dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", "Cantal" et "Salers";
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire" ;
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Comté Tolosan", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Porc du Limousin", "Saucisson sec d'Auvergne / Saucisse sèche d'Auvergne" et "Volailles d'Auvergne".

Par ailleurs la commune de CROS DE RONESQUE est incluse dans l'aire géographique de l'IGP "Porc d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Emmanuelle VERGNOL

Copie : DDT 15

INAO - Délégation Territoriale Auvergne Limousin

Site d'Aurillac - Village d'Entreprises

14 Avenue du Garric - 15000 AURILLAC

TEL : 04 71 63 85 42 - www.inao.gouv.fr